



FRATERNITE TRAVAIL PROGRES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

124

ARRETE N° .../MAG/DGA

du ... **16 SEP. 2014**

Portant adoption des règlements techniques annexes relatifs aux règles régissant le contrôle de qualité et la certification des semences des espèces végétales et plants au Niger

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,**

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu le Règlement C/REG.4/05/2008 portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO ;
- Vu l'ordonnance n°2011-20 du 23 février 2011, déterminant l'organisation générale de l'Administration Civile de l'Etat et fixant ses missions ;
- Vu le décret n° 2011-01/PRN du 07 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2013-327/PRN du 13 août 2013, portant nomination des membres du Gouvernement, et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2013-424/PRN du 08 octobre 2013, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués ;
- Vu le décret n° 2013-427/PM du 09 octobre 2013, portant attributions des membres du Gouvernement;
- Vu le décret n°2013-493/PRN/MAG du 04 décembre 2013 portant organisation du Ministère de l'Agriculture ;
- Vu l'Arrêté n° 173/MAG/SG du 18 octobre 2012, portant organisation des Directions Générales et des Directions Nationales du Ministère de l'Agriculture et déterminant les attributions de leurs responsables ;

**ARRETE :**

**Article premier :** Sont adoptés tels qu'annexés au présent arrêté les règlements techniques relatifs aux règles régissant le contrôle de qualité et la certification des semences, des espèces végétales et plants au Niger.

**Article 2 :** Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent Arrêté.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Agriculture est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

Fait à Niamey, le



**Ampliations**

CAB/PRN	1
CAB/PM	1
SGG	1
Tous Ministères	1
Toutes Directions MAG	10